

Commune de Giberville – Commande au titre du 1% artistique pour la nouvelle médiathèque-pôle culturel de la commune

1 – Maître d’ouvrage de l’opération

Commune de Giberville, Esplanade Raymond Collet - 14730 Giberville
Représentée par Damien de Winter, maire de Giberville

2 – Objet de la consultation

Dans le cadre de la construction de sa nouvelle médiathèque-pôle culturel, la commune de Giberville lance un appel à candidatures pour la création d’une œuvre d’art au titre du 1% artistique.

3 – Caractéristiques principales de la construction

La commune de Giberville décide de porter une réalisation artistique dans le cadre de l’aménagement de son nouveau cœur de bourg.

Les anciens bâtiments de l’école Pasteur situés dans le centre de la commune offrent la perspective de recentrer la vie sociale et dynamiser le cœur de bourg en proposant d’une part l’installation de la nouvelle médiathèque-pôle culturel et d’autre part la création de nouveaux services et commerces

Les entrées des différents bâtiments rénovés se feront par la place centrale qui sera piétonne. Il s’agit donc de rendre visible la place et les bâtiments depuis la rue Pasteur et la rue Pierre de Coubertin. Cette commande d’œuvre artistique vise :

- la signalisation de ce nouvel espace
- l’ancrage culturel des nouveaux bâtiments
- à valoriser l’histoire locale, soulignée par la dénomination de la médiathèque pôle culturel « Les mains d’or ».

4 – Programme de la commande artistique

La commande est ouverte à toutes les formes d’expression artistique.

5 - Montant de l’enveloppe

L’enveloppe financière maximum consacrée à l’obligation du 1% artistique s’élève à 16 000 euros TTC. Cette enveloppe comprend les indemnités attribuées aux trois artistes présélectionnés, les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l’œuvre, son acheminement et son installation, ainsi que les honoraires de l’artiste lauréat et les taxes afférentes.

6- Modalités de sélection des projets

Lancement de l’appel à candidatures : mai 2024.

Date limite de réception des candidatures : mercredi 31 juillet 2024.

Choix des 3 candidats présélectionnés : septembre 2024.

Rendu du projet artistique au comité artistique : décembre 2024.

Audition des artistes sélectionnés : janvier 2025.

Livraison de l'œuvre : septembre 2025.

Une indemnisation forfaitaire sera prévue pour les 2 candidats non retenus en phase finale, d'un montant de 800€ TTC.

7 – Date limite de réception des candidatures

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les candidats doivent transmettre leur candidature par voie dématérialisée à l'adresse suivante : accueil@giberville.fr

Date limite de réception des candidatures : 31/07/2024